

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.45</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>17 f)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Restreinte</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Comité d'audit

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations contenues dans le document EB 2006/89/R.45 et à avaliser la recommandation concernant la Réserve générale du FIDA telle qu'elle figure dans le paragraphe 10.

Rapport du Comité d'audit

1. À sa quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le 11 décembre 2006, le Comité d'audit a examiné les questions suivantes, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

Assurance maladie après cessation de service (AMACS) et régime de pensions: résultats de l'évaluation actuarielle de 2005 et planification (AC 2006/95/R.3)

2. Le FIDA participe au plan de groupe administré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et partagé par le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Comité d'audit a examiné le document préparé par le Secrétariat. Ce document donne un aperçu de l'organisation, des principaux aspects et des coûts actuels de l'AMACS, ainsi que des principaux critères sur lesquels se fondent les évaluations actuarielles. Il a été noté que la méthodologie utilisée pour les évaluations de 2005 était conforme à la pratique actuarielle largement acceptée.
 3. Le Comité a noté que la part imputée au FIDA des engagements afférents à des services antérieurs a sensiblement augmenté, passant de 15,0 millions de USD au 31 décembre 2003 à 27,9 millions de USD au 31 décembre 2005, du fait de la combinaison de différentes composantes et hypothèses telles que l'augmentation de 1,9% du nombre de retraités, l'augmentation de quelque 14% des effectifs du Fonds, l'augmentation des dépenses médicales prises comme hypothèse, la moyenne de la rémunération soumise à retenue pour pension, etc. S'agissant des prévisions de dépense pour 2006, le Secrétariat a mentionné que les évaluations de l'AMACS devraient être disponibles au plus tard la première semaine de février 2007. En fait, aux termes de la recommandation du commissaire aux comptes, il faudrait réaliser l'évaluation actuarielle sur une base annuelle, à temps pour pouvoir la refléter dans les états financiers. Néanmoins, le FIDA dépend, pour finaliser la procédure, des autres institutions des Nations Unies basées à Rome.
 4. Le Comité d'audit a également examiné la participation du FIDA à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, dont le Fonds est membre. L'obligation financière d'une organisation membre vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. La dernière évaluation actuarielle, établie au 31 décembre 2005, a fait apparaître un excédent actuariel s'élevant à 1,29% de la rémunération soumise à retenue pour pension.
 5. Le Secrétariat a indiqué que l'évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans, car le système des Nations Unies ne sera tenu d'introduire des évaluations annuelles que lorsque les normes comptables internationales pour le secteur public seront applicables.
 6. Suite aux discussions, le Comité d'audit a prié le Secrétariat de fournir de plus amples informations concernant les coûts et l'évolution de l'AMACS. En réponse, le Secrétariat s'est déclaré prêt à mettre à disposition le document sur l'évaluation actuarielle prévu en février 2007.
- ### **Réserve générale (AC 2006/95/R.4)**
7. Le Comité d'audit a examiné la recommandation faite par le Secrétariat de maintenir la Réserve générale, dans le cadre du poste capital et

réserves, à son niveau actuel de 95 millions de USD. Le Secrétariat a informé le Comité que le Conseil des gouverneurs avait établi la Réserve générale en 1980, déléguant au Conseil d'administration le pouvoir de déterminer les montants annuels futurs à virer par prélèvement sur l'excédent accumulé, à concurrence d'un plafond de 100 millions de USD. C'est ainsi qu'en fonction de la situation financière du Fonds à différents moments, des transferts annuels ont été effectués entre 1980 et 1994 pour atteindre le niveau actuel de 95 millions de USD.

8. Le Comité d'audit a examiné les différents risques qui avaient conduit à créer la Réserve générale.
9. Le Secrétariat a informé le Comité de la situation actuelle du FIDA au regard des risques susmentionnés et, en particulier, des différentes mesures prises pour les atténuer: introduction d'une nouvelle politique de placement fondée sur une valeur à risque limitée; alignement général de la composition des avoirs sur le panier de monnaies constitutives du droit de tirage spécial (DTS) pour contenir les fluctuations des taux de change; introduction d'une juste valeur, déduction faite de la provision pour dépréciation des prêts prévue en cas d'incertitude quant au remboursement du principal des prêts; utilisation du pouvoir d'engagement anticipé; enfin, la nouvelle politique en matière de liquidités soumise à la présente session du Conseil d'administration.
10. Compte tenu de ce qui précède, et conformément aux politiques adoptées par d'autres institutions financières internationales pour la constitution de réserves affectées à des risques spécifiques, ainsi qu'aux règles comptables en vigueur, le Comité d'audit recommande au Conseil d'administration de maintenir la Réserve générale à son niveau actuel de 95 millions de USD, dans le contexte du capital et des réserves du FIDA.

Politique concernant la rotation et les services du Commissaire aux comptes du FIDA (AC 2006/95/R.5)

11. À la lumière des débats de la quatre-vingt-treizième réunion, l'approbation du Comité d'audit a été sollicitée à propos de la politique concernant la rotation et les services du Commissaire aux comptes du FIDA. Cette politique traite en particulier des points suivants:
 - a) durée du mandat du Commissaire aux comptes;
 - b) rotation de l'associé de mission d'audit;
 - c) prestation d'autres services par le Commissaire aux comptes; et
 - d) mise en œuvre de la politique concernant la rotation du Commissaire aux comptes.
12. Le Comité d'audit a prié le Secrétariat de modifier les dispositions relatives à la mise en œuvre de cette politique dans le sens suivant:
 - i) puisque le processus d'appel d'offres pour la sélection du commissaire aux comptes a été mené à terme suite aux décisions prises par le Conseil d'administration en septembre 2006 et que le mandat a été attribué à PricewaterhouseCoopers (PWC) pour la période 2007-2011, le Comité a décidé que la présente politique serait mise en œuvre à compter de la vérification des états financiers de 2012 au plus tard; ii) le contrat attribué à PWC pour la période 2007-2011 sera considéré comme un second mandat consécutif aux fins de l'application de cette politique. En conséquence, PWC ne sera pas habilité à soumissionner pour le mandat de cinq ans suivant (2012-2016).

**Rapports d'audit de projets pour l'exercice 2005
(AC 2006/95/R.6)**

13. À sa soixante-dix-septième réunion, le Comité a demandé qu'il lui soit soumis un rapport annuel sur la transmission des rapports d'audit de projets établis par les emprunteurs et les institutions coopérantes du FIDA. Comme recommandé par le Comité, le rapport concernant l'exercice 2005 contient des éléments de comparaison avec la situation de l'année précédente, des informations sur la ponctualité des rapports, une analyse approfondie des réserves figurant dans les rapports et des renseignements détaillés sur les suites données aux réserves les plus importantes.
14. Le Secrétariat a souligné que le rapport soumis à l'examen du Comité illustre la nécessité de poursuivre plus avant les efforts pour répondre aux préoccupations exprimées par les membres du Comité à sa réunion de septembre. Le Comité a fait observer que les informations présentées dans le rapport étaient de nature plus statistique que qualitative, et il a demandé que le prochain rapport contienne une analyse plus poussée des projets et des éléments nouveaux. Au demeurant, une tendance positive se dégage, à savoir l'accroissement du nombre de rapports présentés.
15. Le Secrétariat a attiré l'attention sur le bref laps de temps disponible pour l'analyse des rapports d'audit de projets entre la date limite de réception (30 septembre dans la grande majorité des cas) et l'examen par le Comité d'audit. La possibilité de reporter la présentation du rapport à la réunion du Comité d'audit tenue en mars/avril de chaque année a été évoquée.
16. Le Secrétariat a fait remarquer que la qualité des rapports d'audit de projets continue à poser problème en raison d'un certain nombre de facteurs:
 - a) la capacité de vérification des auditeurs et des comptables des gouvernements, à rapprocher des engagements pris par le FIDA en matière d'harmonisation et de renforcement des capacités;
 - b) le caractère insuffisant des informations figurant dans les états financiers; et
 - c) la complexité de l'administration décentralisée dont sont dotés certains emprunteurs du FIDA.
17. Par ailleurs, dans le cadre du processus d'harmonisation de Paris, le fait que des institutions multilatérales et bilatérales fassent appel à des commissaires aux comptes nationaux suscite un grand intérêt. Malheureusement, contrairement à la Banque mondiale, le FIDA ne dispose pas des moyens nécessaires pour renforcer ces institutions nationales afin qu'elles atteignent le niveau requis. Il a été indiqué que toutes ces questions opérationnelles seraient étudiées dans le cadre des travaux relatifs à l'intensification de la supervision engagés par le FIDA.
18. La question de la qualité des audits réalisés et des auditeurs et de l'interaction avec le Comité de surveillance du FIDA a été débattue.
19. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter un rapport davantage centré sur les aspects qualitatifs à la réunion qui doit avoir lieu au premier semestre de 2007.

Questions diverses

20. Il a été proposé d'organiser un séminaire d'information à l'intention des membres du Conseil d'administration concernant les tâches qu'effectue le Comité d'audit au sein du FIDA.
21. La prochaine réunion du Comité, consacrée à l'analyse des états financiers 2006 du FIDA, aura lieu le 30 mars 2007. La possibilité de faire appel à la vidéoconférence sera étudiée afin de permettre la participation des membres du Comité ne résidant pas à Rome qui ne seront pas en mesure d'y assister.

